VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE

Propriétés du Septième District, Carrollton.

A l'encan, JEUDI, le 7 MARS 1907, à midi.

PETER HENRY SCHERER vs MME LIZZIE WOMBACKER ET AL.

No 79,994—Cour Civile de District, Division C.

PAR FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 14me jour de janvier 1907, et signé le 18me jour de janvier 1907, dans l'affaire de Peter Henry Scherer, vs Mme Lizzie Wombacker et al., No 79,974, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, contenant vingt quatre lots de terre situé dans le Septième district de la Nouvelle Orléans, le même étant l'ilet No 199, borné par les rues Monroe, Léonidas, Jeanette et Biren, et mesurant environ trois cent pieds de face sur chaque rue.

Les améliorations consistant d'un cottage simple No 8605 rue Jeanette contenant trois chambres et cuisine plafonné et tapissé; hangar dans le fond. La maison est en bonne condition.

2° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 235, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Hickory et Cohn, avec une façade de trois cent pieds sur chacune des dites rues.

3° Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, ilet No 234, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Hickory et Cohn avec une façade de trois cents pieds de chaque côté à dites rues.

Les améliorations consistant des Nos 1802 et 1804 rue Général Ogden, cottage double avec trois chambres de chaque côté.

4° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 264, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Cohn et Spruce, avec une façade de trois cents pieds sur chacune desdites rues.

5° Dix certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 174, borné par les rues Jeannette, Général Ogden, Eagle et Poplar, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, les dits lots étant contigus, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jeannette par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le 13 formant l'encoignure des rues Jeannette et Général Ogden, et le lot 22 formant l'encoignure des rues Jeannette et Eagle.

Les améliorations consistant des Nos 14 33-35 rue Général Ogden; cottage double avec deux chambres et cuisine de chaque côté. Aussi une grande écurie et hangar.

6° Dix certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, dans le septième district de la Nouvelle Orléans, l'ilet 207, borné par les rues Léonidas, Biren, Monroe et Green, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Léonidas par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 1 et 10 étant les lots de l'encoignure respectivement.

Les améliorations comprennent les Nos 1602-04 rue Léonidas; cottage double, deux chambres de chaque côté. Nos 1618-20 rue Léonidas, cottage double, deux chambres de chaque côté; Nos 1622-24 rue Léonidas, deux chambres de chaque côté.

7° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 173, borné par les rues Protection, Jeannette, Poplar et Général Ogden, désignés comme lots 6, 7, 8, 9 et 10; lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Général Ogden par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Général Ogden et Jeannette.

8° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 173, borné par les rues Protection, Jeannette, Poplar et Général Ogden désignés par les Nos 11 et 12; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant du No 8929 rue Jeannette, cottage double, deux chambres de chaque côté.

L'attention des placeurs et spéculateurs est appelée à cette splendide occasion en vue du fait que les propriétés du Septième District offrent des avantages sans égales comme placement sûr et profitable, avec augmentation certaine dans l'avenir. Le capitaliste éveillé trouvera sûrement ses placements dans cette section particulière, satisfait qu'aucune autre section de cette ville, maintenant offre le même avancement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, crédit, avec 7 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 en sus du dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix de l'adjudication avec

FREED & CLESI, Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 826 rue Commune.

Stafford Lambert & Robinson, Howel Carter, Jr, Arthur J. Peters, avocats.

20 jan—20 27—fév 3 10 17 24—mars 3 7

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Georgiana Pohlmann et als vs les mineurs Meyer.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE.

Nos 1506-08 rue Dryades.

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières d'Encan.

Mercredi, le 20 Février 1907, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District paroisse d'Orléans, dossier No 61,182, signé le 11 janvier 1907, intitulée Mme Georgiana Pohlmann et als versus les mineurs Meyer, et adressé à Eiseman & Lazarus, Encanteurs, nous offrons de vendre à la Bourse des Propriétés Foncières d'Encan, MERCREDI, le 20 février 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne (autrefois Bacchus), St André et Félicité, désigné comme lot No 8 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, le 19me jour de mars 1855, et déposé en l'étude de E. E. Théard, comme plan No 12 de son livre de plans et mesurant, en mesure américaine, trente pieds six pouces de face à la rue Dryades, quatre-vingt huit pieds et neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7, et quatre-vingt seize pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 9.

Les améliorations sur cette propriété comprenant un magasin et résidence double, maintenant louer à bail pour affaire commerciale, dans la partie centrale et florissante de la rue Dryades.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et de payer pour l'acte de vente, pardevant Valentine J. Stentz, notaire, et encanteur 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication avec Eiseman & Lazarus, encanteurs.

E. W. Kenny, avocat.

20 jan—20 27—fév 3 10 17 20

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

—DE—

JEAN BAPTISTE CHALAIRE

No 81,403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu le 23 janvier 1907 et signé le 24 janvier 1907, par l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, dans cette affaire, ordonnant la vente de propriété foncière ci-après décrite pour effectuer un partage, je vendrai, à l'enchère publique MERCREDI, le 27 février 1907, à midi, en mon Bureau et Bourse, No 249 rue Bourbon, en cette ville, à savoir:—

Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 915, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Prieur et Johnson, désignés comme lots B, C, E, F, G et le lot du fond D sur un devis annexé à l'inventaire reçu par A. J. Villeré, notaire, le 15 janvier 1907 et lesquels lots mesurant comme suit:

Les lots B et C, chacun 30 pieds à la rue Prieur par 160 pieds de profondeur. Les lots E, F et G, chacun 32 de face à la rue Marigny par 112 2/7 de profondeur et le fond du dit lot D, 71 2/7 de face à la rue Prieur par 32 de profondeur.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, pour des billets des acquéreurs payables un an après date, portant intérêt à 7 0/0 par an du jour de la vente publique jusqu'au paiement, garantis par hypothèques et privilège de vendeur et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets.

Les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1907. Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix de la vente devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Voyez le plan à la Bourse

AUG. HUARD, Encanteur,

239 rue Bourbon.

A. J. Villeré, avocat.

27 jan—27—fév 2 10 17 24 27

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

26 avril—1m

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence double à deux étages, 1734 et 1738 rue Calliop, entre les rues Carondelet et Baronne.

Résidence simple à deux étages, 1740 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

Le cottage double en bois 1742 et 1744 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

La résidence simple à deux étages, 1325 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

Succession de Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey—No 81,384—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 janvier 1907, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Baronne, Clio et Carondelet, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Celui le plus près de la rue Carondelet, mesurant 43 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur; les améliorations sur ledit lot sont désignés par les Nos 1734 1738 rue Calliope et comprenant une résidence double à deux étages. Le deuxième de cela est désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte pardevant J. L. Larsonne, notaire daté le 16 octobre 1869, mesurant 23 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les améliorations sont désignés par le No 1740, rue Calliope et comprenant une résidence simple à deux étages; le lot le plus près de la rue Baronne mesurant 22 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations sont désignés par les Nos 1742 et 1746 rue Calliope et comprenant un double cottage en bois.

La propriété ci-dessus désignée est bien située à une petite distance du centre du commerce et prend de la valeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Domaine, Marais, St Philippe et Tremé et désigné par la lettre C, sur un plan par Arthur de Armas, géomètre-voyer de ville le 17 septembre 1881 et annexé à un acte pardevant Chas F. Soniat, notaire le 26 octobre 1881 et mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, même mesure sur la rue du fond, par une profondeur de 124 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Marais et 124 pieds 6 lignes sur la ligne du côté opposé, les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages en bois, désigné par le No 1325 rue Dumaine.

Conditions — Comptant, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1907 au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley aux frais des acquéreurs.

MM. Rice et Montgomery, avocats.

26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Simple.

1411 avenue des Champs-Elysées, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Joseph Perpere.

No 81,405—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 janvier 1907, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre décrit comme la moitié divisée d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville étant le lot No 15 de l'ilet No 2204 sur un plan original fait par l'ingénieur de ville, le 4 mai 1831, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et illeré, ladite moitié dudit lot 15 mesurant 20 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, borné au dessus par le lot 16, au dessous par le lot 14 et dans le fond par le lot 18, étant la moitié dudit lot original 15 le plus près de la rue Vijerie. Les améliorations sont désignées par le No 1411 avenue Champs Elysées et comprenant un joli cottage simple contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur, payables respectivement en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant en plus assumer les taxes pour 1907, les dits billets devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur contenant les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de l'assurance, etc.

A. D. Danziger, avocat.

26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Site pour Bâtir.

Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Général Taylor,

[Ilet avenue St Charles et rue Peniston,]

72 par 117 pieds.

La Bâtisse en Bois à Deux Etages,

Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Peniston,

[Ilet avenue St Charles et rue Général Taylor,]

81 par 119 pieds.

Un Lot pour Bâtir,

Rue Bourbon,

[Ilet rues Dorgenois, St Antoine et Law.]

L'Elégante Résidence en Briques à Trois Etages,

835 rue Baronne, entre la rue Julie et l'avenue Howard.

Charles Hornsheim et als vs Frank I. Hornsheim.

No 61,130—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1906, et signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville désignés par les lettres C et D, dans l'ilet No 420, borné par les rues Carondelet, Général Taylor, Peniston et l'avenue St Charles. Le lot C mesurant 72 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et faisant face à la rue Général Taylor, formant l'encoignure desdites deux rues, et le lot D mesurant 81 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Caronde et sur une profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à à la rue Peniston de 119 pieds 2 pouces 7 lignes, formant l'encoignure desdites deux rues. Sur le lot D est une bâtisse à deux étages bien construite, laquel ne pourrait être facilement arrangée comme une résidence moderne. Chaque lot sera vendu séparément.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 7, de l'ilet 1374 borné par les rues Dorgenois (autrefois Magistrate), Bourbon (autrefois Bagatelle), St Antoine et Law, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon par 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades (avenue Howard (autrefois rue Delord), et Julie, et désigné par le No 80 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer daté le 15 avril 1876, lequel lot mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne par une profondeur entre lignes parallèles de 147 pieds 2 pouces s'étendant sur une allée dans le fond, pour l'usage dudit lot et d'autres. Les améliorations sont désignées par le No 835 rue Baronne et comprenant une résidence en briques bien construite à trois étages, vendue ensuite au bail là-dessus expirant le 30 septembre 1907 au taux de $55 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en des billets desdits acquéreurs payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs.

Alfred D. Danziger, Meyer S. Dreifus, avocats.

6 jan—6 13 20 27—fév 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 Cheval, 3 Mulets, 3 Wagons, 4 Jeux de Harnais, 200 Sacs à Huîtres.

William Macheca vs A. A. Tomasovich.

No 81,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MARDI, le 26 février 1907 à 10:30 heures a. m., il sera vendu au No 1206 rue Broad en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 6 février 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant sur adjudication.

14 fév—14 17 24 26

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Lots du Troisième District.

Une chance pour spéculation.

Succession vacante de William Schmidt.

No 80 989—Cour Civile District—Div. C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 7 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots Nos 13 à 16 inclusivement de l'ilet No 37 du Faubourg Clouet borné par les rues Clouet, Josephine, Feliciana et Sainte-Anne, enregistrés dans le livre du Bureau des Transferts 21, folio 44.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Quatre terrains pour construire dans le Troisième District.

Succession vacante de Joseph Manuel DeLabarre.—No 80 991 Cour Civile de District.

Division D

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 7 mars 1907 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après, à savoir—

Les lots 12, 13, 14 et 15 dans l'ilet No 38 de la Faubourg Washington, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Verte, enregistré dans le livre du Bureau des Transferts 19, folio 368.

Conditions Comptant L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

SIXIEME DISTRICT.

Bon Placement.

No 1121 rue Cadiz, entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE LUKE HARDY.

No 80,839—Cour Civile de District — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 28 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 janvier 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseé (autrefois Plaquemine), Cadiz, Chestnut et Jéna, et mesurant vingt huit pieds quatre pouces de face à la rue Cadiz, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est complètement démontré sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, un notaire en cette ville, le 6 mars 1876, et comprenant une portion de devant du lot désigné par le No 21, sur un plan dans le livre de plan annexé à un acte passé pardevant Félim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865.

Les améliorations sont connues comme No 1121 rue Cadiz et comprenant un cottage simple, retiré de la banquette, et contenant quatre chambres, chemin de voiture sur le côté, citerne et hangar.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication et d'assumer les taxes pour l'année 1907, l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 jan—27—fév 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une buvette, etc.

Un "Cash Register".

Frank Castrogiovanni vs Elyhu Summers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,598—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 février 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de vins, liqueurs, whiskies, tabac, cigares, etc., installations de buvette, meubles, verreries et faïence, glacière, éventaile électrique, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

Un "National Cash Register".

Aussi une buvette dans le fond et comptoir, etc., pouvant être inspectée à n'importe quel moment à avant la vente sur les lieux, coin de l'avenue Elmire et la rue Alix, 5me District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

N. E. Humphrey, avocat pour le demandeur.

14 fév—14 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE

F. Hollander & Co. vs Overstreet & Dubois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, MARDI, le 19 février 1907 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Dan Overstreet, défendeur dans et à la raison commerciale ou association intitulée Overstreet & Dubois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Samuel Wolf, avocat pour les demandeurs.

8 fév—8 13 19

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE AMELIA YOUSE.

No 81,702—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

LE 26 FEVRIER 1907.

DEUX COTTAGES DOUBLES

Dans un voisinage de choix du Troisième District.

Nos 2040-42 RUE ROYALE,

(Entre les rues Français et Kerlerec)

Nos 2036-38 RUE ROYALE,

(Entre les rues Français et Kerlerec)

A la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, de l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 janvier 1907, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Nos 2040-42 rue Royale.

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo) Kerlerec (autrefois Paix), Chartres (autrefois Moreau) et Français, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 17 décembre 1906 et annexé, et commençant à une distance de 127 1/0" 5/0" de l'encoignure des rues Français et Royale et mesurant 31' 11" 1/0" de face à la rue Royale sur 93' 9' 3/0" de profondeur, ensemble avec le droit d'air, vue, lumière et passage sur une portion du lot contigu vers la rue Kerlerec, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné, laquelle portion mesurant 1' 5' 4/0" de face à la rue Royale sur environ 57' 1' 4/0" de profondeur, et une portion du dit lot A vers la rue Kerlerec, mesurant aussi 1' 5' 4/0" de face face à la rue Royale, par environ 57' 1' 4/0" de profondeur et est sujet à une servitude d'air, vue, lumière et passage en faveur du lot B, d'une telle manière de faire un passage de 2' 1/0" de face à la rue Royale par environ 57' 1' 4/0" de profondeur entre les lots A et B et en commun aux deux, le tout comme il est indiqué sur ledit devis, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2040 2042 rue Royale.

Nos 2036-38 rue Royale.

Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel lot est contigu vers la rue Kerlerec, désigné par la lettre B sur le même plan ci-dessus mentionné commençant à une distance de 159' 9' 6/0" de l'encoignure des rues Française et Royale et mesurant 22' 0" 2/0" de face à la rue Royale par environ 5' 1' 4/0" de profondeur, et une portion dudit lot B, vers la rue Français, mesurant aussi 1' 5' 4/0" de face à la rue Royale par environ 57' 1' 4/0" de profondeur et sujet à une servitude d'air, vue, lumière et passage en faveur du lot A, de telle façon de faire un passage d'allée de 2' 11/0" de face à la rue Royale par environ 57' 1' 4/0" de profondeur entre les lots A et B, commune aux deux. Le tout est indiqué sur ledit plan ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2036-38 rue Royale.

Termes et conditions. Une moitié ou plus comptant et la balance à un an en billets portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police aux porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans estimation et cinq pour cent honoraires dans le cas où un avocat serait employé pour collecter les billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'adjudication, les taxes de 1907 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur,

Bureau No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

24 jan—24 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Troisième District, sur le Chemin Gentilly.

Succession de Mary Narcisse, femme décédée de John Starr.

COUR CIVILLE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—Division C—No 81,385—En vertu d'un ordre de vente date le 7 février 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sous les dispositions de l'acte No 153 de 1900 comme il est amendé par l'acte No 70 de 1906 à la porte de la Maison de Cour de cette paroisse, dans le Passage St Antoine, entre les rues Charles et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 21 février 1907, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, côté droit, lequel est désigné comme partie du lot No 24, ladite partie du lot No 24 mesurant un arpent de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devant assumer les taxes quelles qu'elles soient pouvant être dues sur la propriété.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Chas J. Gauthreaux, avocat pour l'administrateur.

9 fév—9 15 21

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT No 14,720

Succession de Herman Knotzsch—Attendu que Emil A. Hauck, gardien de Albert Knotzsch, ainsi nommé par la "Hamilton Probate Court", siégeant à Cincinnati, O., d'après les procédures enregistrées, a fait application à la cour pour l'autorisation de transférer à l'Etat de l'Ohio la somme de $3,125.00, la propriété dudit Albert Knotzsch, reçu par lui comme son intérêt dans Germania Savings Bank, actions appartenant à cette succession. Il est ordonné par la cour que toutes ou n'importe laquelle personne sont par la présente ordonnées de faire valoir, s'ils en ont ou le peuvent, dans les trente jours de la date de la première publication pourquoi un ordre de transfert ne serait pas accordé comme il est demandé—Par ordre de la cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Nouvelle-Orléans, Lne., le 25 janvier 1907.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

29 jan—29—fév 5 13 20—mars 2

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE

No 81,027—Division B—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Succession de NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE, 2515 RUE ST-JOSEPH,

Ilet des rues Octavia, Freret et St. Robertson, sur Deux Lots.

A L'ENCAN, MARDI, LE 5 MARS.

SOUS et vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de la succession de Niels Anderson Schonbeck, No 81,027 ledit ordre daté et signé le 17 janvier 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 5 mars 1907 les propriétés foncières ci-après décrites:

Deux certains lots de terre, ensemble avec cottage simple élevé, No 2515 rue Joseph, loué à bail pour un an du 1er octobre 1906, avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joseph, Freret, Octavie et St. Robertson, désignés comme lots numéros trois et quatre dudit ilet et mesurant chacun trente pieds, trois pouces de face à la rue Joseph par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 3 étant situé à une distance de soixante pieds, sept pouces de l'encoignure des rues Joseph et Freret. La maison contenant vestibule, salle à manger, 2 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine et dépense.

Et un lot de meubles consistant de lits, pupitre, toilette, 4 chaises, armoires, sofas et autres articles de maison, maintenant sur les lieux, 2409 rue Magnolia, où ils pourront être examinés avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Pour les meubles comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite